



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



« Refondation » de l'Éducation prioritaire.

Les responsables de la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale ont analysé dans le détail les annonces ministérielles concernant la « refondation » de l'Éducation prioritaire.



En effet, dans une opération de communication de cette envergure, il convient de considérer les mesures mises en avant mais également le non-dit, l'implicite et les conséquences probables de ces annonces.

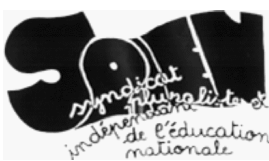


Ce plan traduit un effort financier certain, même si son chiffrage nous paraît exagéré. Il contient des mesures positives mais de nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse.



1 - Quand les 5 à 8 % de collèges qui quitteront les dispositifs de l'éducation prioritaire en seront-ils informés et quelles seront les conséquences de cette sortie ?

2 - Les collèges aujourd'hui dans l'un des dispositifs de l'Éducation prioritaire et qui seront classés en REP conserveront-ils tous au moins leurs moyens actuels ?



3 - La charge de travail qui découlera de la mise en place des réseaux, des nouvelles pédagogies, de l'accompagnement des élèves, de la concertation sera particulièrement lourde. Dans ce contexte la décharge de cours d'1 heure 30 par semaine pour les professeurs de collège et de 9 jours pour les professeurs des écoles et dans les seuls établissements REP+ paraît bien mince. La FAEN demandait le double et dans tous les établissements. L'horaire de service risque fort d'exploser, piégeant des collègues qui se seraient engagés sans en mesurer pleinement les conséquences.



4 - Dans quels domaines seront pris les 300 à 400 millions d'euros qui seront prélevés dans d'autres secteurs pour financer en partie la réforme de l'Éducation prioritaire ?

Le ministre va-t-il relancer le conflit avec les professeurs des CPGE ou en ouvrir de nouveaux ?



5 - Il est regrettable que les lycées, notamment les lycées professionnels, ne soient pas impliqués dans ces dispositifs.



Enfin, compte tenu du niveau actuel de l'enseignement et des conditions de travail dans un grand nombre d'établissements de l'Éducation prioritaire, si les exigences ne sont pas relevées tant pour les connaissances que pour le comportement, les élèves des quartiers les plus défavorisés continueront d'être les victimes des inégalités du système scolaire.

Paris le 20 Janvier 2014

Marc GENIEZ
Co-Secrétaire général

Contact : 06 08 09 87 82

